

Règlement du Battle d'éloquence- Egalité des chances

Mairie de Rambouillet 2026-2027

Préambule

Dans le cadre du projet « Yes You Can » qui favorise l'égalité des chances, la ville de Rambouillet organise un battle d'éloquence. Cet événement à visée amateur est ouvert à tous les jeunes, sans distinction de parcours scolaire, professionnel ou personnel. Il a pour objectif de valoriser la prise de parole, l'expression personnelle et l'authenticité de chaque candidat.

Article 1 : Généralités

Le concours est organisé par la ville de Rambouillet en partenariat avec l'Usine à Chapeaux, la Mission Locale et le Lycée Bascan. Ces acteurs s'unissent pour offrir un accompagnement de qualité aux jeunes du territoire. Les épreuves se déroulent dans la salle du Conseil de l'Hôtel de Ville de Rambouillet. Aucune expérience préalable en art oratoire n'est exigée pour participer.

Article 2 : Objectifs

L'événement incite les jeunes à s'exprimer en public pour développer de nouvelles compétences utiles à leur insertion professionnelle. L'objectif est de privilégier une parole incarnée et sincère plutôt qu'un discours simplement récité.

Article 3 : Public

Le battle est ouvert aux candidats âgés de 16 à 25 ans. Les participants doivent résider ou être scolarisés à Rambouillet ou au sein de Rambouillet Territoires.

Article 4 : Déroulement du concours

Le projet se divise en deux phases distinctes :

- **La première phase** : Elle se déroule **de novembre à mi-janvier** et est consacrée à la préparation et au coaching. Les candidats participent à des ateliers portant sur la structure du discours, la confiance en soi et la présence scénique.
- **La seconde phase** : La finale du battle a lieu le **mercredi 27 janvier 2027**. Chaque candidat dispose de 3 minutes maximum pour présenter son sujet. La présentation se fait debout et face à l'assemblée.

Article 5 : Conditions de passage et évaluation

Le candidat doit être capable de s'exprimer sans support écrit détaillé. Seules des notes très brèves avec des mots-clés sont autorisées ponctuellement.

Le jury évalue :

- La clarté du propos,
- La qualité des arguments
- La capacité à illustrer ses idées avec des exemples pertinents.

Une attention particulière est portée :

- À la présence scénique, notamment la voix, le regard et l'émotion partagée avec l'assemblée.

L'événement encourage l'expression de soi et la diversité des parcours plutôt que la perfection technique.

Article 6 : Délibération et résultats

Le comité désigne les lauréats après le passage de l'ensemble des candidats le jour de la finale. Ses décisions sont souveraines et sans appel. Il est rappelé que toute absence ou retard entraîne la disqualification immédiate du participant.

Article 7 : Récompenses

Chaque lauréat reçoit une carte cadeau d'une valeur de 300 € chez Cultura et un bon de 100 € à la librairie Labyrinthes.

Tous les autres participants reçoivent également des bons cadeaux d'une valeur de 20 € dans chacune de ces enseignes pour récompenser leur engagement.

Article 8 : Inscriptions

Les inscriptions doivent être envoyées, au plus tard le 01/11/2026 par mail à l'adresse egalitedeschances@rambouillet.fr. Le dossier doit comprendre :

- L'identité complète du candidat (nom, prénom, âge, adresse, numéro de téléphone)
- Une présentation d'une page sur son parcours et ses aspirations (**CV non autorisés**)
- Thématique choisie résumée par un seul mot.

Le candidat doit également signer une autorisation de droit à l'image pour d'éventuelles photographies prises à l'occasion du concours d'éloquence.

La décision du comité de sélection sera transmise aux candidats au plus tard le 27 janvier 2027. La participation implique l'acceptation pleine et entière de ce règlement et des décisions du comité qui seront sans appel.